

Image not found or type unknown



Trop percu suite a revocation

Par **GillesG**, le **28/11/2009** à **14:13**

Bonjour,
Après descision de la cour administrative qui confirme l'avis de révocation du conseil de discipline et contre l'avis du tribunal administratif qui ordonnait ma réintégration.
A ce jour, l'administration me somme de rembourser les sommes perçues durant ma suspension (a plein traitement durant 2 ans) soit 48 000€ sous 10 jours.
merci de votre aide.
ngilles